



Jeudi 14 avril 2016

Communiqué du Parti socialiste

Adoption du PNR européen : une avancée majeure pour la lutte anti-terrorisme

Les parlementaires européens ont adopté aujourd'hui la mise en œuvre du registre européen des passagers aériens (PNR européen), ainsi que les mesures relatives à la protection des données personnelles.

La France, par la voix du gouvernement comme du président François Hollande, avait régulièrement rappelé ces derniers mois l'urgence d'aboutir sur ce texte qui permet d'avancer concrètement vers une plus grande coopération européenne en matière de lutte contre le terrorisme. Ce PNR européen, qui obligera les compagnies aériennes à transmettre des données concernant leurs passagers, permettra d'améliorer la recherche des personnes suspectées de terrorisme.

Les parlementaires ont souhaité l'accompagner d'un autre volet qui protégera les données personnelles des Européens en renforçant leurs droits, permettant à l'Union européenne d'être dotée des standards de protection de la vie privée parmi les plus élevés au monde.

Adoptés par la Commission des libertés civiles du Parlement européen en décembre 2015, il était urgent que ces textes puissent être adoptés en séance publique.

Le Parti socialiste soutient ces mesures qui renforcent une coordination cohérente dans les domaines de la sécurité et de la protection des Européens. Il rappelle que les socialistes et les sociaux-démocrates européens souhaitent l'application rapide du PNR européen en lui associant le paquet législatif de protection des données personnelles.

En adoptant simultanément ces deux volets, c'est un dispositif de mesures équilibrées entre lutte contre le terrorisme et protection de la vie privée qui est aujourd'hui mis en place par le Parlement européen.